

La Représentation Permanente de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe informe que l'alerte 128/2019 concernant douze journalistes victimes d'actes de violence commis en marge de manifestations en Catalogne a été adressée aux autorités espagnoles compétentes. Elle est soigneusement étudiée et les informations requises vous seront transmises dès qu'elles seront disponibles.

Cette Représentation Permanente réitère que le Gouvernement de l'Espagne est pleinement attaché à la protection des droits de l'homme et à l'État de Droit. Il continuera de tout mettre en œuvre pour garantir la protection des journalistes dans l'exercice de leurs fonctions. Elle défendra également l'exercice du droit de manifestation pacifique, tout en regrettant le recours à la violence par certains manifestants et en réaffirmant que le principe de proportionnalité demeure primordial dans les agissements des forces de police de l'État